

<http://clg-blois-vienne-blois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1026>



Demande de bourse pour l'année 2018-2019

- GESTION ET RESTAURATION -

Publication date: mardi 11 septembre 2018

Copyright © COLLEGE BLOIS VIENNE - Tous droits réservés

La demande de bourse de collège en ligne est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au portail Scolarité-Services (Suivez le lien : <https://teleservices.ac-orleans-tours.fr>) du **3 septembre 2018 au 18 octobre 2018**.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

Faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public
Récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
Connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités s'offriront à vous :

- Se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou idn.laposte.fr ou mobileconnectetmoi.fr . Plus simple et plus fiable pour votre demande de bourse, vos informations fiscales sont plus précises, directement transmises au collège, et vous n'avez aucune information complémentaire à fournir.

Adresse du tutpriel : https://www.youtube.com/watch?time_continue=12&v=a_Me0V6q5S0

- Se connecter avec votre compte Éducation nationale (ATEN) fourni par le collège.

Adresse du tutoriel : https://www.youtube.com/watch?v=D_gGag9bMgg

Si vous rencontrez des difficultés, contactez l'établissement.

L'équipe de direction